

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

ARRETE DU MAIRE
N°33
RENFORCEMENT DE RÉSEAUX

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux de renforcement des réseaux rue du Vicariat, rue Saint Martin et Rue du Bois à NEAUFLES SAINT MARTIN 27830, du 14 juin 2021 pour une durée de 30 jours.
Les travaux sont effectués par l'entreprise STPEE GISORS CHEZ SIG IMAGE - Technopole Izarbel - Espace Hanami - 2 Allée Théodore Monod - 64210 BIDART représentée par Monsieur Florian HOUSSIAUX.

ARRETONS

Article 1er : Du 14 juin 2021 et pour une durée de 30 jours, La circulation sera interdite sauf pour la gendarmerie, les pompiers, les transports scolaires et le ramassage des ordures ménagères.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 4 : Ampliation sera adressée :

- STPEE GISORS CHEZ SIG IMAGE - Technopole Izarbel - Espace Hanami - 2 Allée Théodore Monod - 64210 Bidart
- Communauté de Communes du Vexin Normand - Service Transports et Service Voiries - 5 rue Albert Leroy - CS80039 - 27140 GISORS

Fait à Neaufles Saint Martin, le 14 juin 2021

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

